



## Séparation et garde du fils

Par **Christophe**, le **20/04/2011** à **15:57**

Bonjour,

Cela fait maintenant plusieurs mois que je me suis séparé de mon ex compagne avec qui j'étais pacsé. Nous avons eu un fils ensemble qui a maintenant 1 an et demi.

Elle habite avec mon fils à Toulouse et moi je suis militaire depuis 8 ans en Allemagne. Il m'est très difficile de descendre comme je le veux sur Toulouse alors je descends dès que je peux.

Elle ne veut pas me le laisser le garder ou partir avec lui le promener. Meme aller le voir m'est de plus en plus difficile. je sens qu'elle va demander une garde exclusive alors que moi j'ai demandé une garde aménagé pour pouvoir m'occuper de mon fil et etre présent dans sa vie. Je compte procéder à ma mutation près du petit.

Que dois-je faire ?

A t'elle le droit de faire ca

Merci de m'aider

Par **corimaa**, le **20/04/2011** à **16:31**

Bonjour, il faut que vous saisissiez le Juge aux Affaires Familiales (JAF) du domicile de votre fils afin d'avoir un DVH (Droit de Visite et d'Hebergement). Il decidera egalement du montant de la pension alimentaire que vous devrez verser à votre ex pour votre fils. Elle sera en fonction de vos charges et revenus.

J'imagine que vous avez reconnu votre enfant avant ses 1 an et que vous avez l'autorité

parentale conjointe.

Payez vous une pension alimentaire à votre ex pour le petit ?

Comme vous etes militaire et ne pouvez avoir votre fils un week end sur deux et la moitie des vacances parce que vous ne seriez pas libre, vous demanderez à ce que vos DVH soient en fonction de votre "planning".

Une fois que le juge vous aura accordé ce DVH, la mère ne pourra plus s'opposer à vous laisser librement vivre votre role de père et vous pourrez emmener votre fils en promenade et partir en we et en vacances avec lui

Par **Christophe**, le **20/04/2011** à **17:58**

ok merci!!

J'ai déjà écrit au tribunal des affaires familiales (en recomandé avec accusé de reception)il y a de sa 2semaine environ,je leur ai raconté un peu l'histoire puis j'ai demandé quil statue cet situation pour que je puisse le voir et le prendre hors de chez elle!!!

Cet après midi j'ai appellez le tribunal il m'on certifié qu'il avait rien me concernant dans leur base de donnée.

Au niveau des pièces a fournir j'ai vraiment pas grand chose apart ce qui me concerne,donc fiche de salaire ...

Je l'ai déclaré le lendemain de sa naissance,il porte mon nom et depuis notre separation je lui donne de l'argent tous les mois pour lappt é le petit!

Maintenant apart attendre que puis-je faire????

Par **corimaa**, le **20/04/2011** à **18:02**

C'est très long, ça peut prendre plusieurs mois. Pour aller plus vite, il faut faire une requete aupres du JAF, prenez un avocat qui soit sur place et qui preparera bien votre dossier

Par **Christophe**, le **20/04/2011** à **18:05**

je dois fournir tous les papiers en question en meme temps que la requête???

Sa me reviendras a combien tous sa environ???

Par **Christophe**, le **20/04/2011** à **18:24**

je dois fournir tous les papiers en question en meme temps que la requête???

Sa me reviendras a combien tous sa environ???

Par **Christophe**, le **20/04/2011** à **18:25**

je dois fournir tous les papiers en question en meme temps que la requête???  
Sa me reviendras a combien tous sa environ???

Par **Christophe**, le **20/04/2011** à **18:26**

Avec les frais d'avocat???

Par **corimaa**, le **20/04/2011** à **20:46**

Aucune idee sur les frais d'avocat, mais deposer une requete ne vous fera pas passer devant le JAF en 1 mois de toutes les façons.

Peut etre serez vous venu vous installer à cote de chez votre fils avant que le tribunal ne vous ait convoqué.

Que vous payez une pension alimentaire pour votre enfant est normal, mais que vous payer aussi le loyer et qu'elle ne vous laisse meme pas votre fils un instant... vous etes peut etre un peu trop gentil

Par **mimi493**, le **20/04/2011** à **23:13**

Comment payez-vous la pension ?

Concernant le JAF, il faut indiquer les noms et coordonnées de toutes les personnes (vous, mère, enfant). L'avez-vous fait ? Vous avez l'AR ? Vous l'avez bien envoyé au greffe du TGI ?

Par **Christophe**, le **21/04/2011** à **08:13**

je donne plus pour lappt vous inquiété pas pour sa!!!  
Et merci pour les renseignements (JAF),effectivement jai pas donné le nom de tous le monde et pour finir je lai envoyé au tribunal des affaires familiale(je pensais bien faire) et c'est un courrier que jai fais a main levé!  
oui jai bien eu l'AR

Par **corimaa**, le **21/04/2011** à **12:18**

En telephonant au greffe du TGI du domicile de votre fils, demandez leur de vous envoyer un dossier à remplir, ce sera plus simple

Par **Christophe**, le **21/04/2011** à **12:49**

je fais tous les mois un virement pour la pension!!!  
jai eu des info supplémentaire,je suis convoqué le mois prochain o tribunal(sauf que c'est mon ex qui me l'apprend)je n'ai reçu aucune lettre ou autre...  
Dois-je en tenir compte??Sachant que c son avocat qui lui a dit la date du rdv!!!  
J'ai imprimé la demande de visite é d'hébergement,je rempli tous,je joint les papiers qu'il demande et j'enverai tous sa demain je pense pareil en recomandé avec accusé de reception  
Merci pour vos reponse!

Par **Christophe**, le **21/04/2011** à **12:52**

Sa changeras quoi le faite que je m'installe pas loin de chez mon fils

Par **corimaa**, le **21/04/2011** à **13:00**

Ca changerait que vous pourriez avoir un DVH un week end sur deux et la moitié des vacances. Bien sur en habitant en Allemagne vous pouvez aussi l'avoir la moitié des vacances, c'est juste que vous le verriez un peu plus

Vous devriez prendre un avocat qui se mettrait en contact avec celui de la mère, vous ne savez pas pourquoi elle vous a court-circuité. Elle est bien capable de demander que vos visites soient en sa presence uniquement, expliquant que votre fils ne vous connait pas !

Par **Christophe**, le **21/04/2011** à **13:17**

j'ai lintention de m'installé a quelque kilomètre de chez eux mais pas dan l'immediat,d'ici 1ans je pense,le ten de me faire muté,et de bien préparé tous cela!!!  
Elle me dit quel a demandé une visite le 1er de chaque mois,le samedi de 9h a 17 justeeeeeee!!!  
Après prendre un avocat reviens a très chers,j'ai pas trop les moyen de me lancer la dedans!!!  
Aprè si il faut vraiment ben je le ferais(moi je demande q'une chose,voir mon fils un minimum,etre la pour son éducation,et lui montré que je suis la pour lui)

Par **corimaa**, le **21/04/2011** à **13:23**

Libérez vous pour ce rdv et faites valoir vos droits. Dites qu'elle vous empêche de voir votre fils, seul, qu'elle veut tout regenter comme ça l'arrange.

Et que vu votre métier, vous n'êtes pas sûr d'être dispo le 1er samedi de chaque mois.

Vous ne connaissez personne à côté de chez elle qui pourrait vous héberger le week end quand vous auriez votre fils en attendant de déménager

Par **Christophe**, le **21/04/2011** à **13:24**

je ne pourrais rien dire si elle décide la visite en sa présence??J'ai quoi comme argument valable???

Par **corimaa**, le **21/04/2011** à **13:30**

C'est pas elle qui décide, c'est le JAF. Il sait que vous et votre fils avez besoin de ces têtes à têtes sans sa présence pour établir des liens. Préparez donc vos arguments pour le jour J

C'est elle qui est partie avec le petit et a mis de la distance entre vous, ça aussi il en sera tenu compte

Le fait que vous payez déjà une pension alimentaire sera aussi un plus car vous participez à l'entretien de votre fils, ne vous manque plus que de pouvoir participer à son éducation. Ce sont des choses à dire au JAF

Par contre, devant le JAF, ne jamais dire du mal de l'autre parent, c'est plutôt mal vu

Par **Christophe**, le **21/04/2011** à **13:31**

Oui je connais, j'ai de la famille dans la ville à 15-20 minutes de chez elle!!!  
je leur ai déjà parlé, ils sont prêts à nous héberger et recevoir sans problème

Par **mimi493**, le **21/04/2011** à **13:35**

Vous n'avez pas de possibilité d'avoir une aide juridique via l'armée ? Au moins des conseils parce que votre situation est directement liée à votre statut (affecté en Allemagne, pas de droit aux congés comme les salariés etc.)

Et surtout, calmez-vous. Vous semblez un peu désorganisé. Prenez un carnet (pas de feuilles volantes) pour noter les idées qui vous viennent, puis à tête reposée, relisez, organisez ça, pour avoir un ensemble cohérent

- pendant combien de temps serez-vous encore en Allemagne ?

- elle vivait avec vous en Allemagne ?

Par **corimaa**, le **21/04/2011** à **13:41**

Il faudra aussi dire que vous avez une possibilité d'hébergement pour prétendre à avoir droit à des week end

Si vous savez un mois à l'avance par exemple que vous aurez un congé ou permission, vous pourriez proposer que vous informerez la mère chaque mois du week end où vous pourrez prendre votre fils.

Comme dit Mimi, voyez si vous pouvez être conseillé par vos services, vous ne devez pas être le seul dans votre cas, ils doivent avoir l'habitude

Par **Christophe**, le **21/04/2011** à **13:51**

Non elle a jamais été en Allemagne avec moi, on a toujours vécu ensemble dans le sud!!! je suis militaire de carrière donc il me reste au minimum 4 ans en Allemagne au plus 10 ans environ, sinon je dois me faire muter!!!

Par **corimaa**, le **21/04/2011** à **13:54**

Ah d'accord, en fait, elle ne vous a pas suivi. D'un autre côté, elle savait à quoi elle s'engageait avec un militaire

Par **Christophe**, le **21/04/2011** à **14:19**

Non elle est très famille donc je voulais pas non plus la faire venir en Allemagne et se retrouver tout seul sans repère!

J'ai l'air désorganisé, mais je ne suis pas du tout, je gère tout ça avec beaucoup de recul et de patience! c'est juste que les questions sont en grand nombre dans ma tête donc dès que j'en ai une je vous la pose.

En tous cas merci pour tous ces conseils!

J'ai pris rdv et contact avec la cellule d'aide juridique de L'Armée ainsi que l'assistance sociale, ils me diront probablement pareil que vous.

CORDIALEMENT

Par **mimi493**, le **21/04/2011** à **14:28**

Attendez, vous êtes depuis 8 ans en Allemagne, elle n'y a jamais vécu et vous n'êtes séparés que depuis quelques mois. Donc ce n'était pas votre compagne (on emploie ce mot quand on vit ensemble) et le domicile de l'enfant n'a pas changé (vous ne viviez pas en famille en Allemagne et elle n'est pas partie avec l'enfant, c'est sur ce point que je voulais avoir des précisions).

Vous ne pouvez pas non plus déménager près d'elle, puisque vous vivez en Allemagne (là, non plus, je ne comprends pas)

La 1ère chose que vous devez déterminer est : que voulez-vous ? Quelles sont vos possibilités pour héberger votre enfant (même en Allemagne) ?

Par **Christophe**, le **21/04/2011** à **15:16**

Ont étaient PACSSé quand meme et bien sur par rapport a mon metier je rentrais que le week-end ou alors quand j'avais des vacances!Tous de même ont a pris l'appt ensemble et j'étais donc locataire avec elle!

Moi je peux avoir un appt pas loin de mon fils mais je serais muté en meme temps dans le secteur!!Vous comprenez???

Par **corimaa**, le **21/04/2011** à **18:51**

Vous etiez pacsés et viviez une vie de militaire. Vous rentriez le week end dans votre domicile commun, comme une bonne partie des militaires en fait

Par **mimi493**, le **22/04/2011** à **01:11**

D'accord, je comprends mieux (c'est aussi important de bien expliquer, le juge doit comprendre votre situation).

Vous pensez avoir ce logement quand ? Vous serez muté quand ?

Mais vous ne répondez pas sur ce que vous voulez, vis à vis de votre enfant, come DVH/résidence.

Par **Christophe**, le **22/04/2011** à **13:56**

Dans un 1an j'espères etre déjà muté et en place laba!!

Meme en allemagne je peux demandé un appt si j'ai le petit parfois!!!

moi jaimerais un week-end sur deux,le voir le plus svt quoi tt simplement!

Ce week-end je suis dans la ville de mon ex, je lui ai dit que j'étais la jusqu'a lundi,j'ai

demandé quand je peux soit passé ou soit récupéré le petit,elle m'as refusé toute

propositions!donc la je me retrouve avec 1200Km Parcouru en voiture,et je verais meme pas mon fils,tous sa parcke madame n'as pas le temps!(((je lai prévenu sa fais quand meme

2semaine que je venais))

que puis-je faire la??Ont m'as conseillé de faire une main courante ala police!

es-ce bien??